

TERRITOIRES DU DIAMANT ET MIGRANTS DU FLEUVE SENEgal

Sylvie BREDELOUP
ORSTOM

Le négoce du diamant est une pratique ancienne. A l'aube du processus général de décolonisation, les migrants de la vallée du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal) qui se lancent dans la course aux diamants, s'engagent dans une entreprise périlleuse et aléatoire. Non seulement ils doivent affronter les mesures coercitives prises par les pays producteurs de diamants, subir l'hégémonie du cartel De Beers qui contrôle mondialement la filière du diamant brut mais encore trouver un créneau, une fonction intermédiaire en accord avec les diamantaires de la diaspora juive.

Depuis le Moyen Âge, le commerce et la transformation du diamant brut sont, en effet, assurés principalement par les Juifs. Ayant fait l'objet de restriction et d'isolement, autant de la part des instances politiques, religieuses et corporatives de leurs pays d'origine que de leurs propres rituels, ils sont autorisés ou s'autorisent à exercer la taille du diamant ainsi que les métiers de prêteur et de courtier. Mais, c'est seulement au lendemain de la deuxième guerre mondiale que les rescapés du génocide nazi et, plus particulièrement, les *Hassidim de Belz* – Juifs traditionalistes émigrés de Pologne et de Hongrie – restructurent et développent à grande échelle l'industrie et le négoce du diamant taillé, faisant de la *Pelikaanstraat* à Anvers, le centre international du diamant (Gutwirth, 1970).

De son côté, depuis plus d'un siècle, la *De Beers Consolidated Mines* s'emploie à rationaliser la production mondiale de diamants en créant ou filialisant des sociétés d'extraction et d'exploitation minières. Elle contrôle directement la moitié de la production mondiale (Afrique du Sud, Namibie, Botswana) et 30 % par le biais de ses filiales (Australie, Russie, Tanzanie, Angola, Zaïre). En aval, sur le marché noir anversois, elle s'évertue à racheter les 20 % qui lui échappent, se donnant ainsi les moyens de fixer arbitrairement et artificiellement le cours du diamant brut. Fort de 1 300 sociétés, cet empire minier qui a fait de la City londonienne la capitale mondiale du négoce officiel du diamant est, à l'origine, l'oeuvre de la famille Oppenheimer.

Troisième acteur que les ressortissants du fleuve Sénégal doivent prendre en compte alors qu'ils partent exploiter, loin de chez eux, les sites diamantifères découverts en Sierra Leone, en Guinée et en Côte-d'Ivoire, ce sont les Etats. Les Etats coloniaux (colonies britannique et française) comme les Etats nouvellement indépendants fondent leur légitimité sur leur capacité à maintenir l'ordre, la paix sur le territoire qu'ils se sont appropriés. Dans cette optique, ils ne peuvent que chercher à démanteler toute communauté déployant avec vigueur et constance des logiques a-territoriales, transnationales, tout groupe peu ou prou organisé, de surcroît allochtone, résolu à s'emparer des richesses naturelles sur des terres qu'ils administrent.

Pour exister et tenir leur rang sur un marché déjà solidement verrouillé, pour résister aux attaques répétées des Etats-nations, les gens de la vallée s'efforcent de mettre en relation les territoires où la pierre s'extract, se négocie et se taille. Mais par quels dispositifs circulatoires et au prix de quelles alliances ou allégeances, ces espaces éclatés – lieux d'extraction, de commercialisation et de transformation qui renvoient à des univers professionnels et culturels totalement distincts – se combinent-ils pour générer les "territoires" du diamant ? Quels tours et détours mettent en œuvre les diamantaires du fleuve Sénégal pour prendre place dans le circuit international et gérer au mieux les incertitudes permanentes que sous-tend leur activité frauduleuse ?

Espace de travail, espace de circulation

Les chantiers clandestins, lieux d'extraction artisanale

Au Sud de l'Afrique, le diamant est extrait des pipes de kimberlites – cheminées verticales – et nécessite le creusement de galeries profondes alors qu'en Afrique de l'Ouest comme au Zaïre, la pierre est exploitée dans les alluvions et les terrasses adjacentes, dans des zones souvent difficiles d'accès, impraticables en saison des pluies. En dehors des périmètres miniers contrôlés directement ou indirectement par la De Beers, l'extraction s'opère de manière artisanale, clandestine et saisonnière au moyen d'un matériel très sommaire. Ce travail, qui n'aboutit pas toujours à la découverte de pierres précieuses, se révèle dangereux à plus d'un titre : risque d'effondrement des galeries de soutènement, risque d'emprisonnement ou d'expulsion en raison du caractère illicite de l'activité, risque d'agression entre prospecteurs concurrents.

L'extraction du diamant n'étant pas coutumière, les champs diamantifères africains ont souvent d'abord été exploités par des populations africaines mais étrangères à la zone. Des *Soninke*, des *Malinke* et des *Peul* installés au Soudan, en Guinée, au Sénégal ont investi, les premiers, les placers découverts en Sierra Leone dès 1956 alors que les autochtones continuaient à cultiver la terre.

Bien qu'illicite et taxée d'anomie, l'extraction artisanale se révèle très hiérarchisée, s'inspirant de la division du travail à l'œuvre dans les sites aurifères. Les prospecteurs ou diamineurs travaillent en équipe pour le compte d'un contremaître et se répartissent les opérations de fonçage, débourbage, lavage et piquage. S'ils ont parfois débuté leur aventure en creusant la terre, très vite les ressortissants de la vallée du Sénégal sont devenus chefs d'équipe, valorisant un capital initial, des qualités personnelles de négociateur ou trouvant "la" pierre et, par ricochet, la fortune.

Commerces de façade et points de collecte à la périphérie des sites miniers

Matière riche, imprévisible, le diamant se décline en milliers de catégories en référence à son poids mais aussi à sa transparence, sa couleur, son éclat, sa forme. Un diamant est unique et les spécialistes sont capables d'identifier son origine géographique. Sans inclusions, givres ou matière charbonneuse, le diamant de première qualité est parfaitement incolore. Tous les défauts ne sont pas perceptibles à l'oeil nu ni à la loupe binoculaire et ne peuvent être repérés qu'au stade de la fragmentation. Cette connaissance de la valeur du diamant s'acquiert moins en creusant des galeries qu'au contact des agents de la De Beers ou des traitants européens et libano-syriens qui sillonnent les environs des sites miniers. Bien que l'appréciation de la valeur des gemmes soit rendue très aléatoire parce que dépendant principalement du succès des phases de transformation de la matière brute, les intermédiaires distillent leur savoir au compte-gouttes de manière à conserver leurs prérogatives et pérenniser leurs marges confortables.

Pour sortir de la production et accéder à un échelon commercial dans la filière du diamant, les ressortissants de la vallée ont dû, en redoublant d'astuces, se forger une connaissance minimale de la valeur des pierres et être notamment en mesure de différencier une pierre pour l'industrie d'une pierre pour la joaillerie. Conditions autrement plus indispensables mais correspondant apparemment à des compétences déjà rodées : passer maître dans l'art de la palabre et du marchandage, à l'exemple de la communauté hassidique d'Anvers, et s'assurer parallèlement des revenus moins aléatoires en développant une activité commerciale de façade. Cumulant déjà, pour la plupart d'entre eux, une expérience migratoire et commerciale, ils sont en mesure de produire, par la ruse et l'imagination, des argumentaires très empiriques certainement subjectifs mais convaincants sur la qualité des pierres qu'ils désirent acheter ou qu'ils comptent revendre.

Si le diamant induit des contraintes spatiales liées à la localisation des gisements et des centres de taille, son transport, en revanche, ne nécessite aucun équipement sophistiqué. Les pierres ne sont ni

volumineuses, ni lourdes. Extraites des sites alluvionnaires, de petits formats, elles pèsent entre 1/10 et 1/100 de carat (carat = 0,20 grammes). Considéré comme le plus dur de tous les minéraux, le diamant ne peut être détruit par usure naturelle. C'est d'ailleurs parce que les pierres précieuses sont faciles à déplacer et à dissimuler que leur trafic a pu prendre un tel essor. Une mallette, une poignée de pierres brutes et c'est un atelier clandestin qui franchit les frontières, à l'insu des pays producteurs de diamants et des sociétés minières. Parce que sa valeur est maintenue artificiellement élevée par le cartel sud-africain qui rachète la totalité de la production mondiale de pierres brutes pour l'écouler avec parcimonie à Londres, Kimberley et Lucerne auprès de 160 diamantaires accrédités, le diamant s'échange aisément contre des monnaies fortes, même clandestinement. Paradoxalement, il se marchande âprement dans la mesure où les lots sont toujours uniques et leur valeur impossible à étonner, donc difficile à estimer. Le prix dépend alors du degré d'intensité de la relation établie entre les partenaires.

D'abord à Sefadu, Kerouane, Seguela, Tortiya, dans la forêt ouest-africaine, alors que le *rush* déclenché à l'orée des Indépendances prend toute son ampleur, puis à Mbuji-Mayi, Tsikapa dans le Kasaï, Lubumbashi dans le Katanga, quand les chemins de la contrebande se réorientent vers le Zaïre – pays au fort potentiel minier – des intermédiaires, le plus souvent originaires de la vallée du Sénégal, installent une boutique ou un atelier. Ils occupent ainsi une place décisive dans l'échange des biens courants tout en se plaçant à l'abri d'un contrôle policier ou fiscal. Ils renouent avec le troc, pratique ancienne mais toujours aussi efficace dans les régions isolées. En brousse, auprès des diamineurs ou "masta" (chefs d'équipe), ils échangent des produits alimentaires, des vêtements ou des armes contre des pierres précieuses.

Comptoirs d'achat dans les pays producteurs de diamants et dans les pays frontaliers

Une fois triés, classés en lots, ces diamants sont ensuite revendus à des négociants issus des diasporas juive et libanaise, dans les capitales régionales ou nationales. C'est ainsi que des comptoirs ou bourses d'achat se développent à Kenema, Koidu (Sierra Leone), Guekedou, Macenta (Guinée), Touba, Bouake, Abidjan (Côte-d'Ivoire), Lubumbashi et Kinshasa (Zaïre). Ces structures permettent de regrouper et de stocker la marchandise extraite en de nombreux points. Pour faire monter les enchères, les intermédiaires ouest-africains multiplient les va-et-vient entre les acheteurs potentiels quand ils n'orientent pas directement les clients vers les comptoirs d'achat.

D'abord pirates, ces comptoirs ont été agréés temporairement par certains Etats comme le Zaïre qui espérait par cette mesure "*canaliser les*

exportations dans le circuit officiel". Sitôt interdits dans les pays producteurs, d'autres comptoirs renaissent dans les pays voisins. Ces recompositions sont favorisées par les gouvernements eux-mêmes bien décidés à profiter de leur situation frontalière pour faire rentrer des devises¹.

Si dans les pays producteurs, le commerce des pierres précieuses demeure une activité interdite aux étrangers, elle est considérée comme légale, une fois certaines frontières traversées. Aussi, les diamants extraits en Sierra Leone, au Zaïre et en Angola se renégocient-ils respectivement dans les places fortes de Monrovia (Liberia), Brazzaville (Congo) et Bujumbura (Burundi).

Bien entendu, les diamantaires de la vallée du fleuve n'ont pas intégré en un jour ce dispositif marchand. Beaucoup d'entre eux ont rebroussé chemin ; quelques-uns seulement sont sortis du lot. Au même titre que des trafiquants européens, libano-syriens, israéliens, indo-pakistanais, mais à un échelon inférieur, ils contribuent au fonctionnement de la filière du diamant, élevant la circulation et le marchandage au rang de stratégie. L'entrée dans un nouvel espace de travail a un coût auquel il faut en ajouter un second : celui de l'entretien du réseau. La constitution de ces liens nouveaux en des lieux éclatés ne peut s'opérer que progressivement. Au fil du temps, alors que selon un phénomène tournant la course aux diamants se réoriente vers la partie orientale de l'Afrique, les ressortissants du fleuve Sénégal deviennent coursiers. Agissant pour le compte d'autrui, le plus souvent pour un responsable de comptoir importateur en diamants bruts, parfois pour un fabricant de diamants taillés ou un acheteur de diamants industriels, ils circulent entre les places africaines à la recherche de clients. Mettant en relation les opérateurs, s'efforçant de les rapprocher, ils multiplient les propositions ou font traîner les négociations selon le profil psychologique de la clientèle qu'ils ont cru déceler. Le prix du diamant se calcule à l'aune de l'investissement relationnel que l'intermédiaire est disposé à faire. Ces médiateurs ne sont pas propriétaires de la marchandise ; ils peuvent parfois cependant assurer le financement temporaire des transactions. En échange de leurs services, ils reçoivent une commission correspondant à 1 ou 2 % du montant de la vente de la part de l'une ou l'autre partie, parfois des deux. Négociées en grande partie en marge des réglementations administratives ou douanières, ces affaires hautement spéculatives sont conclues dans l'anonymat, en l'absence de témoins des Départements des mines notamment. Quand les deux parties sont africaines, la cola, noix du partage, est distribuée pour sceller l'accord qui repose sur la confiance.

1. Pour exemple, selon les statistiques officielles de Lomé, le Togo, qui n'est pas producteur de diamants mais voisin du Ghana, pays producteur, exportait en 1969 pour 732 millions CFA de diamants. Le Congo construit aussi une partie de sa richesse sur les exportations de diamants bruts sortis frauduleusement du Zaïre et de l'Angola.

Evoluant dans des espaces en perpétuelle mutation, les diamantaires sont en mesure de procéder à l'installation provisoire de comptoirs s'ils ont repéré un marché, comme ils peuvent établir des bases de repli quand des sanctions ou une situation de guérilla les y obligent. En 1960, alors que des troubles politiques secouent les provinces du Katanga et du Kivu provoquant la désorganisation du contrôle des exportations de diamant au Congo-Kinshasa, des trafiquants – ouest-africains comme européens – développent un circuit commercial autonome, installant des relais à Lubumbashi et à Brazzaville. En 1977, avant que le général Yhompi-Opango ne procède à l'expulsion des ressortissants ouest-africains "introduits illégalement dans le pays et se livrant à un commerce illicite et frauduleux", les comptoirs pirates avaient été transférés à Bujumbura, autre ville de transit. Dès 1962, la capitale burundaise avait été pressentie comme base arrière du dispositif. Ces premières explorations avaient conduit la communauté sénégalaise à y placer un correspondant. A la même époque, le "syndicat" (De Beers) aurait usé, en vain, de toute sa persuasion pour impliquer le plus grand trafiquant malien de l'époque dans la réorganisation du commerce officiel à partir du Burundi. Plate-forme de redistribution vers l'Europe des pierres extraites au Zaïre, Bujumbura réceptionne aujourd'hui les diamants de l'Angola et de la Namibie, et l'émeraude de Zambie.

C'est à partir des années 70 que les gens de la vallée du Sénégal élargissent leur palette de prestations, s'élevant dans la hiérarchie. Ils s'associent à des Libano-syriens ou à des membres de la communauté juive, approvisionnant directement les bourses du diamant ou les centres de taille d'Anvers, d'Amsterdam, de Tel Aviv, de Beyrouth, de New York ou de Bombay. Sur les quinze bourses de diamants officielles de par le monde, quatre sont implantées à Anvers, capitale mondiale du diamant taillé (gemmae). Mettant pourtant en jeu des sommes colossales, les négociations se font oralement ; acheteurs et revendeurs étant liés par un contrat de confiance. Souple, la réglementation belge permet aux diamantaires de vendre une partie de leur production sous couvert de factures anonymes.

Avant que la bourse de Tel Aviv ne soit déclarée "zone de libre échange"² et profitât d'exonérations fiscales et douanières, plus de la moitié des pierres brutes vendues par la *Central Selling Organisation* – la structure de commercialisation de la De Beers – étaient écoulées en Belgique. Tel Aviv rachète encore à Anvers l'essentiel de ses diamants bruts qui sont taillés dans les quelques mille ateliers de Ramat-gan et de Natanya employant 12 000 personnes. Elle en revend également une

2. Les dernières restrictions fiscales ont été levées en juillet 1992 par le gouvernement israélien. Ces mesures protectionnistes empêchaient les vendeurs et acheteurs étrangers de diamants bruts de rapatrier librement leurs bénéfices et de traiter directement avec les lapidaires sans intermédiaire israélien.

partie en Inde, l'un des plus grands tailleurs mondiaux de pierres industrielles.

La plupart des diamantaires de la vallée du Sénégal résident en Afrique et assurent la navette entre les continents. Quelques-uns s'installent en Europe, travaillant directement pour le compte d'un diamantaire de la place. Plus rares encore sont ceux qui mettent en rapport leurs hôtes africains avec des bureaux d'achat sur le sol européen. Sur 2 000 bureaux en activité dans la capitale flamande, un seul serait sous l'entièrre responsabilité d'un diamantaire africain. La concurrence est plus rude en Europe. Les coursiers comme les diamantaires indépendants appartenant aux sous-groupes juifs ont à la fois une connaissance technique des pierres, une expérience de la négociation³, une capacité à estimer la valeur marchande du diamant et à supputer les débouchés encore supérieure à celles auxquelles peuvent prétendre les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, nouvellement introduits dans le monde du diamant. Les premiers traitent directement avec leurs compatriotes artisans, notamment les cliveurs, seuls capables de transformer un diamant de qualité inférieure en brillant. L'univers du diamant brut reste dominé par les artisans, les marchands et les importateurs juifs. À cause des caprices de la matière, de ses impuretés et cristallisations, les tentatives d'évolution technique ont échoué et le milieu industriel n'a pu prendre le relais. Les opérations de clivage comme de sciage, d'ébruitage et de bruissage se pratiquent, en effet, avec un matériel très restreint mais nécessitent, en revanche, adresse, initiative et savoir-faire de la part des ouvriers.

Aussi, bien qu'ayant rodé et perfectionné leur propre système et partageant le même fonctionnement commercial (marchandage), le même code d'honneur (confiance) que les communautés juives, les diamantaires de la vallée du Sénégal continuent de circuler ou de faire circuler leurs pierres entre les lieux d'extraction, les bureaux d'achat et les centres de polissage pour conforter leur position au sein de la filière. Ils anticipent ou s'adaptent aux changements d'orientation générés par l'épuisement des gisements ou des stocks, par le durcissement des contrôles, par les guerres quand ils ne contribuent pas directement à la recomposition des circuits de distribution. Au gré des conjonctures, en sus de la filière du diamant, ces "hommes-valise" ont également été capables de mettre en contact des aires de production complémentaires. S'approvisionnant en malachite au Zaïre, ils revendent la pierre travaillée par des Zaïrois à des Sénégalais installés sur les marchés d'Abidjan et de Dakar. À leurs risques et périls, au mépris des interdictions, ils rachètent de l'ivoire brut à des Tanzaniens et à des Zambiens et le réexpédient à Singapour ou au Japon à partir de

3. Tous les courtiers juifs anversois sont membres du Kring ou Antwerpse Diamantkring (cercle diamantaire anversois), une des deux plus grosses bourses de diamant de la ville.

Bujumbura. Enfin, quand les gisements diamantifères s'épuisent au Zaïre, ils partent à la recherche de l'émeraude en Zambie, au Nigeria, du saphir en Tanzanie et à Madagascar, de l'aquamarine au Rwanda.

Tous ces lieux qu'ils mettent en relation, toutes ces activités complémentaires qu'ils développent participent du même espace de circulation. Là où les États divisent, fragmentent, séparent, les diamantaires rapprochent, unissent, combinent, fusionnent. Leur pays d'origine tient une place essentielle dans ces flux ; sa fréquentation les conduit à réactiver les liens identitaires, à mobiliser de nouvelles alliances dans le but de pérenniser leur participation à la filière du diamant. D'une certaine manière, c'est encore le diamant qui permet d'établir un pont entre les différents lieux. C'est dans le pays d'origine qu'est souvent réinvesti l'argent issu du négoce du diamant.

Mais au-delà de cet espace de travail, à quoi ressemble l'espace de vie des migrants du fleuve Sénégal ? Comment leur circulation transnationale est-elle rendue possible ? Sur quels registres – corruption, séduction, complicité – sur quelles structures communautaires s'appuient-ils pour y parvenir ? Loin d'envisager une réification des communautés, il s'agit plutôt ici de repérer quels leviers sont activés pour permettre aux diamantaires de déjouer certains obstacles et de pérenniser dans les meilleures conditions leur activité frauduleuse mais rémunératrice.

Espaces de relations, de représentations

Il n'existe pas à proprement parler une communauté de trafiquants de diamants mais des communautés ; autant de communautés que de stratégies nécessaires à leur reproduction. Affirmer une solidarité communautaire quelle qu'elle soit, c'est se donner les moyens de marquer, d'exploiter sa différence, de formuler ses aspirations sous couvert d'un filtre. Les diamantaires développent un faisceau complexe d'alliances jouant autant la carte micro-communautaire que macro-communautaire, sans aucun *a priori* ou idée précise d'ordonnancement.

Alliances religieuses

Sene Sene, Senegol sont les termes couramment utilisés par les populations d'Afrique centrale – animistes ou chrétiennes – pour désigner globalement tous les étrangers musulmans, commerçants et ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. Il est vrai que les solidarités religieuses mobilisent la communauté des croyants par de là les frontières et que l'Islam offre un cadre idéologique communautaire aux trafiquants de diamants – ces aventuriers de la première heure – qui désirent prendre position dans les pays producteurs de gemmes. Il est vrai aussi que l'accueil réservé aux nouveaux immigrants notamment sur les rives du Congo n'est pas sans

rappeler la structure d'hébergement mise en oeuvre par les *Haoussa* dans le commerce du bétail, les *Kooroko* dans le négoce de la kola ou encore les *Soninke* dans le cadre d'une migration saisonnière. Dans ce système réactualisé où la confiance structure les échanges et où le parrainage est obligatoire, le *diaatigui* joue toujours un rôle central. A la fois logeur, passeur, courtier, il se pose comme l'interlocuteur privilégié aussi bien lors de transactions commerciales que lors de négociations avec les gouvernements. En ces lieux de passage, de transit, il est, en outre, le point fixe auquel peuvent se rattacher les diamantaires en déroute. Il peut lui arriver d'organiser la sortie de prison des trafiquants surpris en pleine activité ou leur rapatriement en cas d'expulsion.

La première génération de logeurs rassemble des employés de l'administration coloniale ou des chemins de fer qui, une fois à la retraite, n'envisageant plus de se réinstaller au pays, s'efforcent de justifier leur présence dans le pays d'adoption en y développant de nouvelles fonctions. L'arrivée des premiers diamantaires est alors vécue comme une aubaine. Ces retraités se convertissent en logeurs, trouvant là un moyen de consolider leurs droits d'entrée dans la sphère politique, d'asseoir leur position de notables et de multiplier leurs placements sociaux.

Mais très vite, les trafiquants passent outre leurs recommandations, devenant maîtres dans la gestion frauduleuse. Une seconde génération de correspondants succède à la première, regroupant des commerçants tous impliqués à plus ou moins grande échelle dans le trafic des pierres précieuses. Ils jouent avec compétence leur rôle d'intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs, s'attribuant au passage une commission. Prenant, comme leurs prédecesseurs, la nationalité du pays d'accueil, ils obtiennent un agrément auprès du gouvernement et peuvent héberger légalement tous les négociants musulmans de passage, indépendamment de leur nationalité ou ethnie. L'un d'entre eux a même étendu ses fonctions à l'ensemble des musulmans : il fut promu chef de la communauté musulmane au Congo sous le gouvernement de Massemba Débat.

L'identification à la religion musulmane permet aux diamantaires ouest-africains de s'organiser en entité structurée capable d'entrer en concurrence avec d'autres dans l'accès aux ressources, à l'espace urbain et de transcender les prescriptions inter-étatiques. Mais cette assignation peut devenir inefficace voire pesante en cas de conflits et être alors abandonnée provisoirement. Ainsi, au Zaïre comme au Congo, au sein de la communauté ouest-africaine immigrée, des luttes intestines ont opposé les partisans de l'islam confrérique aux réformateurs wahhabites puis au sein de la *Tijaniya*, les Omariens aux Gounassiens. Ces différends religieux trahissaient de fait un malaise sérieux entre les générations (Manchuelle, 1987). Pour échapper à l'emprise de leurs aînés ou encore pour les rappeler à leurs obligations de solidarité, les cadets – migrants de deuxième génération, issus parfois de mariages mixtes – critiquèrent leur pratique de l'islam soufi, islam qu'ils qualifièrent de mystique.

Sous peine d'annihiler tous les efforts entrepris pour construire des ponts, des amarrages, pour fortifier le capital relationnel, d'autres configurations communautaires comme le régionalisme ou le tribalisme ont alors pris le relais quand ils ne fonctionnaient pas déjà en parallèle.

Alliances régionales, ethniques

Avant d'être Mauritaniens, Maliens ou Sénégalais, les *Sene Sene* sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal, région qui présente une certaine unité géographique et culturelle. C'est la domination française qui a imposé la catégorie de nationalité coloniale (ressortissants de l'A.O.F.) et ce sont les nouveaux Etats indépendants qui ont édicté celle de citoyenneté définie au plan juridique comme l'appartenance à une même communauté morale.

Le fleuve Sénégal n'a jamais constitué une coupure pour les familles qui ont déployé leurs activités sur les deux rives. Pendant des siècles, il fut l'une des seules voies de pénétration européenne en Afrique. Le commerce d'esclaves put s'y développer grâce aux relations qu'entretenaient les compagnies négrière avec les aristocraties politiques locales. À partir du XVI^e siècle, la vallée devint le centre d'une vaste entité politique, le Fuuta-Tooro dominé par les Peul *denyanke*. Mais les incursions maures répétées dans le Nord conjuguées à la traite européenne le long du fleuve contribuèrent à l'affaiblissement de leur pouvoir et au morcellement de leur territoire. Au XVIII^e siècle, les Almamy instaurèrent une théocratie musulmane avec pour objectif de réunifier la vallée sous le signe de l'islam et de mettre ainsi un terme aux tentatives de pénétration étrangère. Cette dynastie a profondément marqué l'organisation sociale et politique de la région.

Les rives du fleuve Sénégal constituent encore aujourd'hui un référent essentiel pour les diamantaires africains, qu'ils soient originaires de la moyenne ou de la haute vallée. Ils reconnaissent en elle un des moyens les plus justes pour exprimer eux-mêmes leur spécificité. Le plus souvent, l'ethnicité – en tant que mode d'identification possible – s'efface au profit de cette identité régionale. Dans la vallée, plusieurs ensembles ethniques – *Wolof*, *Peul*, *Tukulëér*, *Soninke*, *Maure* – partagent les mêmes lieux de vie, échangent, entremêlent leurs réseaux, leurs savoirs. Contrairement à ce que la pensée coloniale s'est efforcée de démontrer, ces groupes ethniques ne vivent pas sur des espaces juxtaposés et ces assignations ne sont ni univoques ni définitivement figées. Relevant d'une démarche identitaire, elles se caractérisent plutôt par une forte plasticité. On ne naît pas *Peul* ou *Soninke*, on le devient par calcul, par intérêt. Selon la conjoncture, on reprend à son compte les ethnonymes, on les transforme ou on les récuse. La distinction opposant les cultivateurs *tukulëér* aux éleveurs *peul*, qui permettait à l'ethnologue et au colon de distinguer ces deux ensembles flous et qui a prévalu pendant des

décennies, n'est plus jugée à présent pertinente par d'autres ethnologues qui préconisent d'autres appellations plus englobantes, censées respecter davantage la physionomie précoloniale. Une nouvelle catégorie est donc apparue – les *Haal pulaaren* – regroupant tous ceux qui parlent la langue peul – c'est-à-dire les *Peul*, les *Tukulëër* et les *Laobe*.

La réappropriation par les populations intéressées de ces multiples entités aux contours fluctuants leur permet tantôt de s'extraire partiellement des réseaux, tantôt d'intégrer des grilles statutaires. Nombreux sont les *Soninke* à s'être rapprochés des *Haal pulaaren* dans la perspective de contrer la montée en puissance de quelques grandes familles maraboutiques *soninke* qui font la loi dans le Gadiaga mais aussi dans les lieux d'immigration. Ces dernières se sont imposées comme chefs spirituels de la communauté sénégalaise à Kinshasa alors que d'autres responsables avaient été élus selon une procédure officielle (Manchuelle, 1987). A l'inverse, la communauté s'affirme sous la forme de l'ethnicité quand les flux migratoires grossissent et que la concurrence s'accroît entre diamantaires. Se créent alors des associations à caractère ethnique prenant la défense des intérêts de quelques-uns.

Ces identifications ont un caractère instrumental ; elles se font et se défont en fonction des objectifs que se donnent les migrants. Un jour, la composante régionale apparaît comme la forme privilégiée sinon exclusive de l'identification, un autre, elle est concurrencée par l'ethnicité, l'appartenance religieuse ou la nationalité.

Pour conforter leur crédibilité auprès de leurs compatriotes, les migrants diamantaires trouvent matière à valoriser leur expérience migratoire en puisant leurs références dans les grandes épopées. Le départ en solitaire se justifie s'il s'apparente à un détour nécessaire permettant au migrant de rentrer vainqueur au pays. L'exil avec son cortège d'épreuves trouve donc toute sa résonance dans l'épopée d'El Hadj Umar ou encore dans le *fergo* Nioro. Au XIX^e siècle, alors que la vallée du fleuve Sénégal est colonisée par les Français, le marabout tijane entreprend une guerre sainte au nom de l'islam. Plutôt que d'accepter la domination coloniale et de payer l'imposition, il préfère quitter le Fuuta Tooro temporairement, organisant son armée, débauchant en chemin des volontaires parmi les paysans et fondant un empire *tukulëër*. Le *fergo* se définit à la fois comme l'émigration et la dissidence. Le *fergo* Nioro désigne une autre trajectoire migratoire engagée à l'appel d'Amadou Sheku en direction de Nioro (Kaarta), trente ans après le *fergo* d'Umar, une fois encore en réaction à la pénétration coloniale française. La geste *pulaar* avec ses récits largement repris et magnifiés par la cohorte de griots qui accompagnent encore aujourd'hui les grands diamantaires dans leur parcours migratoire a pour fonction d'assurer à la communauté immigrée unité, congruence, mais aussi sécurité face aux incertitudes de la migration. Par ce biais, les diamantaires réaffirment leur attachement à la tradition, au pays et réapprivoisent leur environnement.

Alliances familiales, villageoises

Pour étendre et développer leurs activités sur un vaste territoire, pour gérer cette dispersion apparente, pour parvenir à une accumulation notable, les diamantaires africains s'appuient sur d'autres solidarités encore, font jouer d'autres complicités que celles de leurs logeurs et de leurs marabouts. Engagée en solitaire, leur aventure peut devenir parfois une entreprise familiale. Trois générations de diamantaires africains se partagent le marché. Pourtant, elles ne sont pas issues du même noyau familial. Les pionniers, qui ne sont pas toujours les aînés, se sont efforcés d'orienter leur fratrie vers la filière du diamant, espérant ainsi faire fructifier encore davantage leurs affaires. Mais leur invitation a rarement été suivie d'effets comme si elle ne constituait pas une opportunité suffisamment intéressante pour les frères germains occupés à manipuler d'autres "tiroirs-caisses" plus rémunératrices. Des cousins ou frères agnatiques, utérins ou encore des ressortissants du même village, du même *fedde* (groupe d'âge) ont cependant répondu à l'appel quand l'offre était assortie d'une prise en charge financière. Reste que les diamantaires les plus solidement implantés dans le milieu ont su développer des entreprises familiales élargies moins par le biais de leurs collatéraux que par un jeu matrimonial subtil. Contrairement à leurs compatriotes émigrés, ils ne se limitent pas à des alliances endogamiques parentales mais innovent en procédant également à des unions exogamiques dans les pays d'accueil. Stratégiques sont ces alliances bien que les diamantaires leur trouvent une justification religieuse. Marié à une ressortissante d'un pays minier, le diamantaire échappe au statut d'étranger. Il peut ouvrir une boutique ou un comptoir, employer du personnel sous couvert de l'identité de sa belle-famille ou en prenant lui-même la nationalité du pays quand les législations le lui permettent. En cas de litige, il peut profiter de ses appuis politiques et de sa protection. Les plus jeunes générations perfectionnent encore le jeu, épousant les filles de grands diamantaires africains dans l'espoir d'association et d'ascension professionnelles.

Les diamantaires ont donc à gérer plusieurs unités familiales sur un espace élargi. Une fois leur activité devenue florissante, ils font circuler leurs épouses et enfants entre leur pays d'origine et le pays de transit. Ils s'efforcent de les mettre à l'abri aux frontières de pays producteurs de diamants, à proximité d'un aéroport, au Congo et au Burundi notamment. Pourtant fin 1995, près de 300 femmes et enfants de ressortissants sénégalais étaient rapatriés du Burundi⁴. Les migrants eux-mêmes avaient gagné les Etats voisins dès que les conflits interethniques avaient surgi, paralysant toute activité économique.

Les descendants peuvent également jouer un rôle dans la gestion du patrimoine familial. Les uns trouvent leur place dans la filière du

4. "277 Sénégalais du Burundi au Bercail" titrait le Soleil du 12/09/95.

diamant, les autres interviennent dans des activités commerciales ou immobilières développées en complément. Contrairement à leurs aînés et d'ailleurs sur leurs recommandations, ils ont entrepris des études supérieures de façon à ne pas s'engager aveuglément dans une activité illicite et risquée. Plus proches du pouvoir, ceux qui accèdent aux carrières de fonctionnaires peuvent intervenir en faveur de leurs pères. Mais les études laissent des traces et peuvent déboucher sur des conflits, voire des tragédies, quand les cadets ne sont plus disposés à se soumettre à la gestion paternaliste. En définitive, les entreprises familiales demeurent marginales et leur avenir suspendu à des problèmes de succession⁵.

Conclusion

Les lieux sont à rapprocher au regard des rôles qu'ils occupent dans l'univers du diamant. Avant-hier la Sierra Leone, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, hier le Zaïre, aujourd'hui l'Angola – au titre de producteurs de diamant – tous ces pays ont fait partie ou font encore partie du dispositif mis en œuvre par les trafiquants de diamants. Si la ruée vers le diamant en Afrique a débuté dans les années cinquante, elle est toujours d'actualité bien que les territoires concernés aient changé, au fur et à mesure que les gisements s'épuisaient. Le Congo, le Burundi sont alternativement les bases de repli du système alors que la Belgique et Israël demeurent les grands pôles de redistribution et de décision. Pays d'origine de la plupart des grands diamantaires africains, le Sénégal, le Mali et la Mauritanie sont aussi les lieux de reproduction et de réinvestissement de leur activité.

En mettant en relation avec succès les territoires où la pierre s'extrait, se négocie et se polit, au mépris des processus politiques de régulation et de contrôle, et avec la complicité des négociants juifs ou libanais, les diamantaires de la vallée du Sénégal tiennent leur place dans cette filière prestigieuse. Ils contribuent, en outre, à ébranler le principe de territorialité tel qu'il est encore défendu par les Etats-nations et à bafouer leur légitimité, leur souveraineté. S'efforçant de territorialiser le politique, l'Etat-nation ne peut interpréter la migration hors de ses frontières que comme une sortie du territoire, comme une tentative de déterritorialisation du politique (Badie, 1995). Tout dépend en réalité de la définition qu'on retient du territoire. L'Etat-nation lui prête des caractéristiques naturelles, uniformes, figées et a-temporelles, établissant un lien constitutif entre communauté et territoire. Il ne reconnaît comme communauté politique que celle qui se confond avec un espace bornable, délimitable. Défini comme tel, le territoire paraît en crise dès lors que s'affirment sur la scène mondiale des espaces alternatifs plus larges

5. Déjà à l'époque coloniale, la disparition des hommes d'affaires sénégalais installés en Côte-d'Ivoire avait bien souvent entraîné celle de leurs affaires, en l'absence d'une relève familiale solide.

animés par des logiques territoriales plurielles et contradictoires comme a-territoriales.

Dans la course au diamant, les migrants sont davantage attachés à un espace de vie qu'à un territoire. Cette spatialisation est fondée autant sur les flux de personnes, de marchandises, de capitaux, d'informations que sur des rapports intersociétaux fluctuants. Plutôt que l'État-Nation avec son cortège d'obligations et de sanctions ou la De Beers, c'est la matière, le diamant, qui impose sa loi aux professionnels – diamineurs, trafiquants ou lapidaires – et justifie la mise en oeuvre de réseaux, de connexions entre des lieux et des groupes ne présentant a priori aucune proximité particulière.

Bibliographie

- BADIE, B., 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 276 p.
- BREDELOUP, S., 1993, "Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la "Diams'pora"?", *Revue des Migrations Internationales*, 9, 3, p. 205-231
- GUTWIRTH, J., 1970, *Vie juive traditionnelle. Ethnologie d'une communauté hassidique*, Paris, Minuit, 500 p.

Bredeloup Sylvie.

Territoires du diamant et migrants du fleuve Sénégal, 1/2.

In Bonnemaison Joël (ed.), Cambrézy Luc (ed.), Quinty Bourgeois Laurence (ed.). Le territoire, lien ou frontière ? : 1. Les territoires de l'identité.

Paris (FRA) : L'Harmattan, 1999, p. 283-296. (Géographie et Cultures. Série : Fondements de la Géographie Culturelle). ISBN 2-7384-7462-4